



Préavis n°16/23 au Conseil communal

Récupération des eaux de pluie aux serres communales et équipement de la place pour les gens du voyage.

Délégué municipal :
- M. Laurent Auchlin

Aubonne, le 13 novembre 2023

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	2
2. Récupération des eaux de pluie	3
3. Equipement de la place pour les gens du voyage	4
4. Parois latérales des serres	5
5. Coût du projet	5
6. Financement et amortissement	5
6.1. Plan des investissements 2024-2028	5
6.2. Financement.....	5
6.3. Amortissement.....	5
6.4. Impact sur le compte de fonctionnement.....	5
6.5. Développement durable	5
7. Conclusion	6

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Bien conscients des enjeux climatiques qui pèsent sur nous ainsi que du rôle moteur qu'une commune comme Aubonne doit jouer dans cette période, nous avons la mission d'utiliser au mieux les infrastructures non seulement nouvelles, mais également existantes de la commune. Ainsi, nous avons à cœur d'installer un récupérateur d'eau de pluie aux serres communales, afin de minimiser notre consommation et d'utiliser ce don de la nature.

Depuis quelques années, des Yéniches élisent pour domicile itinérant l'offre qu'Aubonne met à disposition. Afin de sécuriser, pérenniser et garantir la conformité de cet emplacement, nous désirons profiter des travaux précités pour aménager la place réservée à trois caravanes d'habitation (limite actuelle et future).

Enfin, les parois de nos serres communales nécessitent d'être remplacées. Elles sont usées sans toutefois nécessiter un remplacement urgent mais planifié. Afin de pouvoir réaliser ces travaux dans les meilleurs délais, dès l'apparition de plus gros dégâts, nous souhaitons obtenir le budget que nous vous présentons.

Ce préavis qui vous est présenté aujourd'hui contient plusieurs aménagements que nous désirons effectuer sur le site des serres communales, ces « petits projets » sont liés par le fait que nous souhaitons profiter des machines, engins et mandats afin de les réaliser ensemble.

2. Récupération des eaux de pluie

Emplacement



Suite aux travaux réalisés cette année (2023) sur les toits des chapelles des serres communales, il nous paraît important de pouvoir les équiper d'un récupérateur d'eau de pluie qui puisse nous permettre l'arrosage, non seulement de la production sur site, mais également, si possible, des plantations en ville. En effet, nous bénéficions ici d'environ 700m² de toit qui sont aujourd'hui non utilisés à cet effet. A noter d'ores et déjà que nous avons envisagé l'installation de panneaux solaires, mais cette installation n'est, à l'heure actuelle, pas possible sans modifier profondément la structure des toits. En effet, la structure actuelle supporte des bâches légères mais n'est malheureusement absolument pas adaptée à des charges plus lourdes.

Nous avons donc demandé une offre pour l'installation et la définition du volume idéal d'une citerne. Le projet nous conduit vers une installation d'une citerne de 20'000 litres. Une version avec une citerne plus importante nous ayant paru surdimensionnée aux vues des pluies plus rares que nous avons connues lors des saisons dernières et certainement à venir, sachant que les besoins d'arrosage sont importants, surtout à la belle saison.

La consommation estimée par arrosage aux serres, lorsque celles-ci sont en pleine capacité, est de 5'000 litres. A raison de 3 arrosages par semaine, cela nous laisse une marge de 5'000 litres alors disponibles pour l'arrosage des plantations en ville, ce qui équivaut aussi à 3 arrosages par semaine d'environ 1'500 litres par arrosage. La période de pleine capacité, mentionnée ci-dessus, dure environ 3-4 semaines lors de l'aboutissement des cultures de printemps, d'été et d'automne, donc plusieurs fois par année.

3. Equipement de la place pour les gens du voyage

Nous souhaitons profiter de la réalisation du gros œuvre nécessaire à l'installation (ensevelissement, pose de tuyaux, pose d'une pompe, arrivée d'électricité) pour mettre aux normes et pérenniser la place proposée aux gens du voyage. En effet, cette place ne jouit, à l'heure actuelle, ni d'alimentation directe en électricité, ni d'évacuation des eaux usées. Ainsi, lorsque les gens du voyage font tourner une machine à laver le linge, une belle odeur de « perwool » envahit les alentours, dans le non-respect total des normes d'évacuation (qui se fait aujourd'hui dans le terrain). Dès lors, cette place se verrait doter de :

- Une borne électrique dédiée ;
- Une évacuation des eaux usées aux normes.



4. Parois latérales des serres

Enfin, nous profitons également de ce préavis d'équipement pour faire changer les parois latérales des serres qui s'avèrent être usées. Le changement de ces parois était, jusqu'aux réparations récentes des toits, prévu dans les budgets annuels.

5. Coût du projet

Citerne et pompe, offre GVZ (TVA 8,1% corrigée)	Fr.	45'800.00
Fouilles, socles, béton, eaux claires et eaux usées, offre MGC (TVA 8,1%)	Fr.	30'800.00
Raccordement électrique, fournitures électriques, offre SEFA	Fr.	10'500.00
Parois latérales serres, offre GVZ (TVA 8,1% corrigée)	Fr.	11'200.00
Divers et imprévus (10% arrondi)	Fr.	9'700.00
Coût total du projet TTC	Fr.	<u>108'000.00</u>

6. Financement et amortissement

6.1. Plan des investissements 2024-2028

Cet investissement figure au plan d'investissements 2024-2028 (projet N° 440.01) présenté dans le fascicule du budget 2024, pour un montant de Fr. 100'000.- à réaliser en 2024.

6.2. Financement

Le crédit de Fr. 108'000.- sera couvert par la trésorerie courante.

6.3. Amortissement

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement par un prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte N° 9282.02 du bilan) qui présentait un solde de Fr. 3'861'196.10 au 31 décembre 2022.

6.4. Impact sur le compte de fonctionnement

Pas d'impact sur le compte de fonctionnement.

6.5. Développement durable

Ce projet remplit en tous points les objectifs de développement durable, tant sur son axe de récupération d'eau de pluie que sur le plan environnemental de l'évacuation des eaux usées sur la place pour les gens du voyage.

7. Conclusion

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

vu le préavis municipal n° 16/23 relatif à la «Récupération des eaux de pluie aux serres communales et équipement de la place pour les gens du voyage»,

- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de Fr. 108'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs (compte N° 9282.02 du bilan).

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 13 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

Y. Charrière

M. Luy-Gaillard

Délégués de la Municipalité

- M. Laurent Auchlin

-

Responsable opérationnel

- M Julien Bombardier

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 28 novembre 2023.

Annexe : Fiche financière détaillée



CREDIT D'INVESTISSEMENT

Préavis N° 16/23 Montant TTC 108 000.00 CHF

Récupération eaux de pluie aux serres communales et équipement de la place pour les gens du voyage

Estimation des charges de fonctionnement annuelles :			
- Intérêts : ?% par an si l'objet est financé par un emprunt			0.00
- Amortissement			0.00
Total annuel des charges supplémentaires liées à ce projet			0.00
Situation financière			
Plafond en matière d'endettement et de risque pour cautionnements			60 000 000.00
Cautionnements engagés à ce jour			37 400.00
Endettement à ce jour	31.12.2022	15.11.2023	
Endettement au bilan			
Engagements courants	1 361 862.57	528 811.26	
Passifs transitoires	589 783.95	3 900.00	
Emprunts court/long terme	23 938 250.00	20 009 250.00	
Total de endettement au bilan	25 889 896.52	20 541 961.26	
Engagements hors bilan			
Préavis en cours acceptés par le Conseil		9 092 000.00	
Travaux facturés à ce jour		-6 560 000.00	
Total engagements hors bilan		2 532 000.00	
Total endettement brut			23 073 961.26
Disponibilités de la bourse à ce jour			13 472 773.74
Solde disponible à ce jour			50 361 412.48
Préavis en cours d'adoption par le Conseil communal			
13/23 - Aménagements sportifs extérieurs au Chêne		418 900.00	
15/23 - Remplacement fenêtres et luminaires LED du collège du Cœur du Chêne		192 000.00	
16/23 - Récupération eau de pluie aux serres communale et éqpt place		108 000.00	
17/23 - Transformation bâtiment Place du Marché 8		4 800 000.00	
18/23 - Crédit d'études - Transf. bâtiment Petite Ecole pour accueil parascolaire		205 000.00	
Total des préavis en cours d'adoption par le Conseil communal		5 723 900.00	

Etat au 20.11.2023